



## Une GPEEC en vacance

Communiqué suite à la réunion qui s'est tenue le 25 juillet 2018

Dans la continuité des réunions de négociation sur les suites à donner au rapport "*Revue des missions, de l'organisation et des moyens des services déconcentrés du ministère de la culture*", nous nous sommes réunis à nouveau ce mercredi 25 juillet pour évoquer la mise en place de la GPEEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences) des DRAC (méthodologie, calendrier, éléments de cartographie).

**Au Sénat la ministre souligne l'importance du rapport des trois inspections ; en réunion avec l'administration centrale, pas un mot.**

En préambule la CGT culture a rappelé que ces rencontres, qui ont pour vocation de négocier, se déroulent encore une fois sans aucune référence au rapport des trois inspections. Or ce rapport donne des éléments précieux, par exemple le niveau d'expertise lié au territoire, ou encore la forte dimension du contexte géographique sur le travail des DRAC, qui prend toute leur importance avec le document remis en séance hier, mais déjà examiné lors du CT spécial des DRAC en mars dernier !

**Le rapport confirme qu'il faut sanctuariser les emplois, le ministère en supprime vingt-cinq pour 2018 !**

La CGT a réclamé un positionnement fort de l'administration : y aura-t-il sanctuarisation ou non des emplois ? L'administration a confirmé la suppression des emplois en 2018, mais nous a annoncé qu'en 2019 aucun emploi ne serait supprimé dans les DRAC.

La CGT a également demandé quand est-ce que le ministère allait recruter, notamment pour faire face au nombre important de départs à la retraite d'ici 2025. Le ministère est resté vague, estimant qu'il fallait attendre l'arrivée du chargé de mission dédié à la mise en place de la GPEEC pour envisager des réponses aux recrutements.

En fin de séance l'administration a tenu à « *nous rappeler la réalité : il y a six mois, dans les projets du gouvernement les DRAC n'existaient plus ! On a éteint l'incendie pour l'essentiel* ».

La CGT a annoncé qu'elle n'attendrait pas fin décembre pour que des engagements soient pris sur la base d'un plan prévisionnel des départs à la retraite, d'une analyse fine DRAC par DRAC, d'une comparaison des régimes indemnitaires avec d'autres administrations régionale d'autres ministères et une comparaison des parcours professionnels des agents des Drac par rapport aux parcours professionnels d'agents de l'administration centrale et des établissements publics (des bilans rapides de CAP doivent pourvoir être fait).

En attendant, un certain nombre de mesures pourrait améliorer la situation des services :

- La suppression des autorités d'emploi qui font de chaque mutation un recrutement externe et en attendant une augmentation des dites entrées externes dans les DRAC
- L'expérimentation pour certains corps de tableau de mutation qui permettrait d'accélérer les prises de poste sans devoir attendre la CAP suivante
- Une analyse fine des diversités de parcours professionnels
- La question de la sous-représentation des femmes dans l'encadrement qui doit être sérieusement appréhendée
- Allonger le temps des listes complémentaires de concours

**Que vive la culture et**

**que vivent les services déconcentrés de la culture !**

Paris, le 26/07/2018